

TRIBUNAT.

OPINION

DE

SAVOYE-ROLLIN,

*Sur la motion d'ordre relative à l'hérédité du Pouvoir
exécutif, et au titre d'empereur à conférer au Premier
Consul Bonaparte.*

Séance extraordinaire du 11 Floréal an 12.

TRIBUNS,

Après tant d'orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je n'y monte moi-même que pour déclarer mon opinion et non pour faire un discours.

Je pense que de tous les gouvernemens, le plus

absurde et le plus dégradant pour l'espèce humaine est la monarchie absolue.

Je pense que la monarchie héréditaire, liée à un système représentatif, est le gouvernement qui convient le mieux à un grand corps de peuple, et qui lui procure avec le plus de certitude et de stabilité la liberté politique et la liberté civile.

Je pense que dans l'état de civilisation et de lumières où l'Europe est parvenue, il n'est aucun gouvernement qui puisse aspirer à quelque durée s'il est arbitraire, ou s'il persiste à l'être.

Entre toutes les autorités que je pourrais citer à l'appui de cette opinion, je n'en choisirai qu'une, mais elle est imposante.

Dans un écrit sur les raisons d'établir ou d'abroger les lois, Frédéric, législateur et conquérant, disoit, *que les lois ne peuvent réussir qu'autant qu'elles établissent un juste équilibre entre le pouvoir du gouvernement et la liberté des citoyens ; que des lois dures et tyranniques sont toujours bientôt abolies, parce qu'il faut les maintenir par la violence, et que le tyran est seul contre tout un peuple qui n'a de desir que de les supprimer.*

Les grandes ames, quels que soient les temps qui les séparent, sont contemporaines par leurs idées et par leurs vues ; ce que Frédéric pensoit, Napoléon l'exécutera.

J'adhère à la motion de mon collègue Curée, qui a pour but d'unir le pouvoir héréditaire à un gouvernement représentatif.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Floréal an 12.